

Déclaration liée à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures

Bell reconnaît que les investisseurs doivent comprendre comment nous gérons les risques et les opportunités liés au climat. Afin de répondre à cette attente, les divulgations ci-dessous sont basées sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD, Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques).

Gouvernance

À Bell, les comités ci-dessous supervisent l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques.

Comité d'audit du conseil d'administration

Le comité d'audit, qui est composé de sept administrateurs, est mandaté par le conseil d'administration de BCE Inc. pour superviser la gestion des risques de Bell, y compris les risques environnementaux. Ce comité, qui a tenu cinq réunions en 2018, assume les responsabilités suivantes en matière de supervision des questions climatiques et environnementales :

- Examiner, surveiller, présenter des rapports et formuler des recommandations au conseil sur les processus de Bell pour identifier, évaluer, atténuer et déclarer les risques stratégiques, opérationnels, réglementaires et généraux auxquels la compagnie est exposée, ainsi que les mesures prises par Bell pour surveiller et limiter ces risques, y compris nos principaux risques en matière de conformité et d'obligations juridiques liés aux questions et tendances environnementales

- Examiner, surveiller, présenter des rapports et formuler des recommandations au conseil sur la conformité de Bell aux politiques internes et sur les progrès réalisés en vue de corriger toute lacune importante liée à la politique environnementale et aux systèmes de gestion des questions environnementales
- Veiller à ce que les filiales de Bell établissent une politique environnementale et des systèmes de gestion des questions environnementales, examiner ceux-ci et présenter des rapports à cet égard au conseil.

Chaque année, au moins une réunion du comité d'audit traite de la performance environnementale, y compris les risques liés aux changements climatiques, la performance en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que les résultats des initiatives d'économie d'énergie. Le président du comité d'audit présente chaque année au conseil un rapport sur la performance environnementale, incluant les enjeux liés au climat.

Comité de surveillance SSSEC

Le comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (comité de surveillance SSSEC) est mandaté par le comité d'audit afin d'identifier les risques liés à l'environnement et à la responsabilité d'entreprise et de veiller à ce qu'ils soient gérés à travers des programmes et des initiatives efficaces, mis en œuvre au sein des différentes unités d'affaires. Le comité de surveillance SSSEC est coprésidé par le vice-président exécutif, services généraux et le chef de l'exploitation et il compte parmi ses membres un nombre important des plus hauts dirigeants de Bell.

Ce comité pluridisciplinaire vise à faire en sorte que les risques pertinents soient adéquatement reconnus, que les mesures d'atténuation soient bien intégrées et harmonisées à travers l'ensemble de l'organisation et qu'elles bénéficient de ressources suffisantes. Le comité de surveillance SSSEC cherche également à maximiser les opportunités d'affaires et à veiller à ce que ces opportunités soient intégrées et harmonisées à tous les niveaux de nos activités.

Conseil de l'énergie

Le conseil de l'énergie est un comité de direction mandaté par le comité de surveillance SSSEC afin d'assurer la surveillance de la consommation et des coûts énergétiques totaux de Bell, dans le but de minimiser les risques financiers et de réputation tout en maximisant les opportunités d'affaires. Ce comité est présidé par le vice-président, Sécurité et responsabilité d'entreprise et ses membres comprennent des directeurs, des gestionnaires et des spécialistes des unités d'affaires.

Le conseil de l'énergie a été créé en 2008 pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie climatique de Bell, qui définit notre objectif de réduction de notre empreinte carbone. Ce comité explore et supervise la mise en œuvre de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique dans nos installations (immeubles, réseau de télécommunications et infrastructure TI), notre parc de véhicules et les technologies pouvant se substituer aux déplacements d'affaires.

Stratégie

Les risques et les opportunités liés aux changements climatiques sont intégrés aux objectifs et à la stratégie d'affaires de Bell par le biais d'incitatifs, de structures organisationnelles, de politiques, de procédures, de produits et de services.

L'élaboration de nos objectifs de réduction des émissions de GES, qui font partie de notre programme d'émissions atmosphériques et de notre politique opérationnelle, qui elle est liée à la politique environnementale de Bell, est un exemple de la manière dont les enjeux liés aux changements climatiques ont influencé notre stratégie. Notre stratégie d'affaires permet une mobilisation à l'échelle de l'entreprise vers des actions qui nous aident à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES.

Nous utilisons les informations recueillies par le conseil de l'énergie pour façonner notre conception des objectifs opérationnels. Les équipes chargées de la création de valeur, des communications, du parc automobile, de la gestion du réseau, des centres de données et des immeubles collectent des informations qui sont ensuite analysées par les membres du conseil de l'énergie pour veiller à l'harmonisation avec notre stratégie. Les analyses des tendances et les recommandations pertinentes sont ensuite rapportées au comité de surveillance SSSEC, l'ultime arbitre de la stratégie, qui veille également à sa

mise en œuvre à travers toutes les unités d'affaires de Bell. Enfin, Le comité de surveillance SSSEC rend compte des décisions et des progrès au comité d'audit.

Risques liés aux changements climatiques

Bell prend très au sérieux les risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur l'industrie des télécommunications. Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principaux risques liés aux changements climatiques auxquels Bell est confrontée, qui tombent chacune sous l'une des deux grandes catégories identifiées par la TCFD.

RISQUES DE TRANSITION

Tarifification du carbone

Au Canada, l'empreinte carbone de certaines organisations est soumise à des systèmes de tarification du carbone. Bien que Bell ne soit pas directement visée par la réglementation en vigueur, les producteurs d'énergie soumis à une tarification du carbone devraient en transférer le coût à leurs clients. Cela aura une incidence sur nos coûts d'exploitation en augmentant le prix de l'énergie dans toutes les provinces du Canada assujetties à des systèmes de tarification du carbone. Nous réalisons des analyses de scénarios régulièrement afin d'en estimer l'impact attendu sur nos coûts d'exploitation.

RISQUES PHYSIQUES

Phénomènes météorologiques extrêmes

Les preuves scientifiques recueillies à l'échelle internationale démontrent que les changements climatiques augmenteront à la fois la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations et les tornades). Ceux-ci pourraient avoir un impact dévastateur sur notre infrastructure de réseau de télécommunications, ce qui pourrait affecter notre capacité à fournir des services de télécommunications qui sont essentiels à la société. Cela pourrait compromettre la satisfaction de la clientèle et entraîner des dépenses supplémentaires liées à la réparation de notre réseau.

Hausse des températures moyennes

Le réchauffement climatique anthropogénique a déjà atteint environ 1,0 °C au-dessus des niveaux préindustriels et devrait atteindre 1,5 °C entre 2030 et 2052 si la tendance se maintient. Au Canada, les températures moyennes ont augmenté – et devraient continuer d’augmenter – deux fois plus rapidement que le rythme du réchauffement planétaire. Si les températures moyennes là où Bell exploite des centres de données et de l’infrastructure réseau se réchauffent d’année en année, le besoin en capacité de refroidissement de nos installations augmentera, augmentant ainsi notre consommation d’énergie et les coûts associés.

Opportunités liées aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques peuvent également créer des opportunités pour l’industrie des télécommunications. Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principales opportunités liées aux changements climatiques présentant des avantages pour Bell, qui tombent toutes sous la catégorie des produits et services identifiée par la TCFD.

PRODUITS ET SERVICES

Technologies contribuant à la lutte aux changements climatiques

Les clients d’affaires cherchent de plus en plus à réduire leur empreinte carbone. Les clients ciblés par les systèmes de tarification du carbone devraient particulièrement rechercher des produits et services leur permettant de diminuer leurs émissions de GES, les aidant ainsi à respecter leurs plafonds d’émissions (sous les systèmes de plafonnement et d’échange) et à réduire leurs dépenses liées à la tarification du carbone. Offrir des services permettant aux canadiens de réduire leur empreinte carbone pourrait générer des revenus supplémentaires pour Bell en augmentant le nombre de clients potentiels recherchant nos technologies et en élargissant la gamme de produits et services potentiellement achetés par nos clients actuels.

Pour plus de détails sur la façon dont l’utilisation des technologies de télécommunications contribue à réduire les émissions de carbone de nos activités et celles de nos clients, veuillez consulter la section Avantages des produits et services de Bell sur le plan



environnemental de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Technologies contribuant à l'adaptation aux impacts des changements climatiques

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des conditions météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques pourrait entraîner une demande accrue pour nos produits et services, puisque leur utilisation aide nos clients à s'y adapter en améliorant la résilience de leur entreprise. Nos technologies améliorent la continuité des affaires, par exemple en garantissant l'accès aux systèmes d'information en cas de catastrophe naturelle ou d'autres phénomènes météorologiques extrêmes empêchant nos clients d'accéder physiquement à leurs bureaux ou d'effectuer des voyages d'affaires.

Les solutions de télétravail et de téléconférence permettent à nos clients de travailler de n'importe où et de diminuer leurs besoins en déplacements d'affaires. De plus, les technologies telles que les solutions d'hébergement de données et d'Internet des objets aident les entreprises à réduire leur exposition aux risques en assurant la prestation continue de services essentiels de communication. Les solides plans de continuité des affaires de Bell garantissent la fiabilité de ces technologies (pour plus de détails, veuillez consulter la section Gestion des risques ci-dessous).

Évolution des préférences des consommateurs

Le désir des consommateurs d'acheter des produits et des services provenant d'entreprises qui démontrent leur engagement en faveur du développement durable, notamment en atténuant les changements climatiques et en s'adaptant à leurs conséquences, est une tendance émergente. Le statut reconnu de chef de file de Bell en matière de gestion de son empreinte environnementale constitue ainsi une occasion de se distinguer. Cet avantage concurrentiel pourrait accroître la demande pour nos produits et services et avoir une incidence positive sur la valeur de l'entreprise en améliorant notre réputation et la valeur de notre marque. Pour plus de détails sur nos nombreuses initiatives en matière de développement durable et de protection de l'environnement, veuillez consulter notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Gestion des risques

Les processus de Bell pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à nos processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Processus pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques

L'équipe de responsabilité d'entreprise et environnement se réunit tous les ans pour évaluer l'éventail des risques liés aux enjeux environnementaux, y compris les enjeux liés aux changements climatiques, qui sont pertinents pour les activités de l'entreprise. Tout au long de l'année, ce groupe consulte l'équipe de conseil services de risques et d'autres experts afin d'enrichir leurs connaissances en matière de tendances, d'enjeux et de méthodes pertinents. En outre, ils se réfèrent à des publications de l'industrie et d'autres pour une analyse plus ciblée de ces enjeux et pour examiner les lois, les politiques et les réglementations actuelles et futures liées au climat pouvant avoir un impact négatif sur nos activités. Le groupe tient un inventaire des risques et des facteurs. À mesure que de nouveaux risques et facteurs apparaissent dans l'éventail de possibilités, ils sont ajoutés à l'inventaire. À l'heure actuelle, la norme utilisée par Bell est la norme de gestion des risques d'entreprise (COSO cube) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Un rapport d'analyse de risques est produit et fourni chaque année au comité de surveillance SSSEC. Dans l'éventualité où les enjeux atteignent le seuil de matérialité de Bell, ceux-ci seraient traités au niveau de la direction.

Les risques identifiés sont catégorisés dans une grille en fonction de la magnitude de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Pour les enjeux existants, nous expliquons tout changement de position relative d'une année à l'autre. Nous considérons que tout risque positionné plus haut que 'faible magnitude' et 'faible probabilité' est substantiel (financièrement et/ou stratégiquement) pour nos activités.

Les catégories de taille et d'étendue de l'impact des risques liés aux changements climatiques comprennent :

- Le risque opérationnel (par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes pouvant compromettre notre capacité à fournir nos services essentiels de télécommunications)
- Le risque financier (par exemple, une hausse des températures moyennes augmentant nos coûts énergétiques en raison de la nécessité accrue de refroidir les centres de données)
- Le risque de réputation (par exemple, l'évolution des attentes des clients et des investisseurs).

MAGNITUDE DE L'IMPACT POTENTIEL

Les catégories de magnitude de l'impact potentiel incluent 'faible', 'moyenne' et 'élevée'. Le seuil pour répartir les risques dans les différentes catégories de magnitude dépend de :

- L'unité d'affaires concernée (par exemple, le seuil est plus bas pour les services immobiliers qu'il ne l'est pour la logistique, car la magnitude de l'impact sur nos opérations pour les services immobiliers est beaucoup plus importante et étendue géographiquement)
- L'impact sur notre continuité des affaires (par exemple, tout risque lié à notre capacité à fournir nos services essentiels de télécommunications serait catégorisé comme étant de magnitude élevée)
- L'impact financier attendu (plus l'impact financier est important, plus la magnitude est élevée)
- L'exposition au risque de réputation (plus le potentiel de préoccupation des actionnaires ou des clients est grand, plus la magnitude est élevée).

PROBABILITÉ D'OCCURRENCE

Les catégories de probabilité d'occurrence comprennent 'faible' (peu probable), 'moyenne' (une certaine chance d'occurrence) et 'élevée' (très probable).

Processus pour gérer les risques liés aux changements climatiques

Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principaux risques identifiés dans la section Stratégie ci-dessus.

TARIFICATION DU CARBONE

Bell a mis au point une stratégie visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations, ce qui conduit chaque année à des initiatives de réduction de la consommation énergétique au sein de nos installations et de notre parc de véhicules. Ces initiatives d'efficacité énergétique aident à réduire nos coûts énergétiques, contribuant ainsi à atténuer les risques liés aux systèmes de tarification du carbone. Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche d'information sur l'[efficacité énergétique](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Bell s'engage à mettre en œuvre des mesures d'adaptation afin d'assurer la résilience de nos opérations et la sécurité physique des membres de notre équipe en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Préparation

Les risques sont abordés par le biais d'évaluations réalisées en collaboration avec nos équipes de services immobiliers, de conseil services de risques et de continuité des affaires pour nos bâtiments, notre réseau et notre parc de véhicules. Les bâtiments et le réseau sont d'abord priorisés par niveau de criticité. L'équipe de continuité des affaires est chargée de définir le niveau de criticité de notre infrastructure en fonction de facteurs prédéterminés, notamment le niveau de trafic passant notre réseau, le nombre d'employés sur le site, le profil des clients servis, les revenus générés, les points uniques de défaillance, la valeur des actifs, l'emplacement des installations dans des zones sujettes à des phénomènes météorologiques extrêmes, etc. Nous évaluons de façon continue les menaces et la vulnérabilité pour nos sites critiques afin d'assurer la



prestation continue de nos produits et services. Ensuite, nous élaborons des plans d'atténuation des risques et des procédures de planification de la préparation aux situations d'urgence, tout en identifiant des opportunités d'amélioration. Ce faisant, nous maintenons un état de préparation qui nous permet de réagir de manière proactive et efficace aux événements susceptibles de perturber nos activités.

Réactivité

Bell a mis sur pied un Centre national des incidents (CNI), ouvert 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour faire face à certains risques. Ce centre cherche entre autres à assurer des actions centralisées et coordonnées en cas de phénomènes météorologiques extrêmes affectant les opérations de Bell. Le CNI reçoit toutes les informations pertinentes (rassemblées par les équipes des services immobiliers, de conseil services de risques et de continuité des activités) afin d'évaluer avec diligence les situations d'urgence et exécuter les plans de contingence élaborés pour de tels événements. De plus, notre équipe de sûreté et de résilience d'entreprise dispose de systèmes liés à Environnement et Changement climatique Canada et à des organisations de protection civile, afin de recevoir des alertes sur les urgences nationales liées à la température (telles que les inondations ou les tempêtes de neige), qui nous permettent de nous préparer en conséquence.

HAUSSE DES TEMPÉRATURES MOYENNES

La gestion des risques liés à l'augmentation des coûts énergétiques due à la hausse des températures mondiales moyennes nécessite une vision assurant la mise en place des infrastructures appropriées. Par exemple, nous avons des systèmes reliés à nos centres d'exploitation de bâtiments qui effectuent une surveillance à distance de la température et de la consommation d'énergie de nos installations. Ces systèmes envoient des alertes précoces de variation critique de température, ce qui nous permet d'intervenir avant que nos installations ne soient endommagées.

De plus, Bell cherche à gérer ce risque en collaborant au développement de nouvelles technologies. Nous faisons cela parce qu'ainsi, nous serons plus à même de réagir à la hausse des températures moyennes mondiales grâce à des solutions de refroidissement plus efficaces. Par exemple, Bell s'est associée à Carnot en 2014 pour mener un projet pilote dans l'un de nos centres de données afin de tester une technologie de réfrigération au CO₂. Cet essai a démontré qu'il est possible de maximiser le refroidissement naturel



jusqu'à 10 °C, réduisant ainsi nos coûts d'exploitation liés à la consommation d'électricité. Depuis, nous avons mis en place près de 20 autres installations de refroidissement naturel et plusieurs installations supplémentaires sont en cours de planification. Les équipements de télécommunication qui résistent à des températures plus élevées, qui pourraient ainsi réduire nos besoins et nos coûts de refroidissement, constituent un autre exemple des avantages des nouvelles technologies.

Une autre façon de gérer les effets des changements dans les températures moyennes consiste à privilégier les bâtiments certifiés LEED et BOMA BEST au sein de notre portefeuille immobilier, qui visent à consolider et à optimiser l'efficacité et la rentabilité des sources d'énergie et de refroidissement. Pour plus de détails sur ces certifications, veuillez consulter notre fiche d'information sur les [immeubles durables](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Indicateurs et objectifs

Émissions de gaz à effet de serre

Pour obtenir de l'information sur nos émissions de GES, veuillez consulter la section Émissions de gaz à effet de serre de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Objectifs utilisés pour aider à gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques

Pour obtenir de l'information sur les objectifs que nous nous sommes fixés pour aider à gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, veuillez consulter la section Objectif de réduction des émissions de GES de Bell de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.